

L'ÉTAT en Bourgogne

Lettre d'information

de la Préfecture de la Région de Bourgogne et des Services de l'Etat.

(•) SOMMAIRE

Préserver.....	1-2
Externaliser.....	2
Apprendre	2
Dossier spécial Cohésion Sociale	3 à 6
S'engager	7
Informé	7
Encourager	7
Développer	7
Se divertir	8
Protéger	8
Découvrir	8
Arrivées, départs.....	8



Le plan de cohésion sociale est entré en application en Bourgogne dès la publication de la loi de cohésion sociale, le 18 janvier 2005.

En décidant d'agir simultanément sur les 3 leviers fondamentaux que sont l'emploi, le logement et l'égalité des chances, le gouvernement entend favoriser le dynamisme économique et la croissance durable.

Au delà d'un ensemble de mesures nouvelles, le plan de cohésion sociale est un véritable catalyseur d'envie et d'énergie qui touche un grand nombre d'acteurs publics et privés.

Le volet « Emploi » reflète particulièrement cette mobilisation. La Bourgogne a su se montrer réactive comme le prouvent les nombreuses initiatives prises sur l'ensemble des territoires de la région, l'intérêt des élus, la mobilisation des collectivités territoriales et la présence accrue du service public de l'emploi.

Notre région doit renforcer cette mobilisation et cette cohésion car elle doit pouvoir anticiper les évolutions économiques et pour cela suivre avec soin l'ensemble des indicateurs économiques et de l'emploi et, notamment ceux du chômage au premier rang desquels il convient de placer celui des jeunes.

Dès la publication du premier texte d'application de ce plan, j'ai mis en place un comité régional de pilotage auquel participe le Conseil Régional et qui sera prochainement élargi aux Conseils Généraux.

En quelques semaines ont été posées les bases de la mise en œuvre de nombreuses mesures en faveur des demandeurs d'emploi, des accords de partenariat ont été conclus, des financements identifiés et mobilisés.

Une mobilisation forte, concrète, rapide..., c'est ce que plusieurs ministres sont venus constater et encourager dans notre région au cours des dernières semaines.

Pour toutes ces raisons, j'ai souhaité consacrer au plan de cohésion sociale ce dossier spécial du troisième numéro de la lettre « L'Etat en Bourgogne » pour vous permettre d'appréhender le concret de l'action engagée et vous dire l'espoir et la volonté qu'il nous faut avoir pour réussir ensemble ce chantier majeur.

Paul RONCIERE
Préfet de la Région de Bourgogne

(•) PRÉSERVER

RESSOURCES EN EAU EN BOURGOGNE : LA VIGILANCE S'IMPOSE

Si la Bourgogne dispose, a priori, de ressources en eau suffisantes au regard de la quantité et de la qualité, force est de constater que la situation peut devenir très rapidement critique, comme en témoigne la récente sécheresse de 2003.

Deux raisons essentielles contribuent à fragiliser la situation de la région au regard de ses ressources en eau. La première est la **sensibilité des ressources en eau aux sécheresses.**

Les petites rivières qui trouvent leur source dans les vallées du Morvan ou de l'Auxois sur un substratum imperméable, nécessitent une pluviométrie régulière, notamment en hiver, pour conserver des débits compatibles avec le maintien d'une vie biologique au cœur de l'été. Et ce d'autant plus lorsqu'elles traversent ensuite les plateaux calcaires où les pertes sont importantes (Serein, Armançon,...).

Cette règle vaut pour quasiment tous les petits cours d'eau de la région.

Sur les grands cours d'eau, la problématique est nuancée par l'importance du bassin versant, l'existence d'une nappe alluviale puissante et, dans le cas de l'Yonne et de la Loire, par le soutien artificiel du débit (barrages de Pannecière, de Villerest et Naussac).



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION DE BOURGOGNE

((• PRÉSERVER (SUITE)



La deuxième raison est liée aux **pressions exercées sur les ressources** par l'activité humaine. Le niveau de qualité actuel en Bourgogne tend à se fragiliser pour devenir préoccupant dans le nord et l'est de la région, au regard des taux de nitrates et de pesticides relevés.

Cette situation concerne également les ressources souterraines et dans nombre de sites la ressource en eau doit faire l'objet de traitements avant consommation.

On ne peut pas jouer sur les aléas climatiques. Au-delà, préserver et reconquérir la qualité de nos ressources est du devoir de tous les acteurs de l'eau et constitue une démarche citoyenne dans une dynamique de développement durable.

A cheval sur trois bassins, la Bourgogne voit naître sur son territoire bon nombre de rivières : la Seine, l'Yonne, l'Armançon, la Nièvre, l'Arroux, la Dheune, l'Ouche, la Tille... Cette position, **en tête de bassin**, donne à la Bourgogne une **responsabilité particulière** : pour elle d'abord, mais aussi pour les régions situées en aval dans les bassins hydrographiques de la Seine, de la Loire et du Rhône via la Saône. La Saône et surtout la Loire, même si elles représentent des éléments importants de l'hydrologie bourguignonne, ne font que visiter des vallées périphériques de la région.

LES ENTREPRISES S'IMPLIQUENT POUR UNE MEILLEURE GESTION DE L'EAU

Depuis de nombreuses années, la DRIRE conduit une opération pilote de maîtrise de la gestion de l'eau dans les entreprises.

Ce plan se décompose en plusieurs volets

- une action phare nationale : l'élaboration et la maintenance à Dijon d'une base de données nationale sur les technologies propres,
- des séances d'information de l'ensemble des acteurs, par des colloques spécialisés. Le dernier s'est tenu le 2 juin dernier
- des actions de sensibilisation et d'accompagnement des efforts vis-à-vis des établissements industriels qui consomment environ 15 % de l'eau prélevée dans la région.

En particulier, la DRIRE a préconisé la réalisation d'études puis la mise en œuvre de mesures de réduction de la consommation d'eau et des rejets. Cette politique volontariste s'est traduite par une diminution depuis 1996 de 5 à 10% des prélèvements par an, selon les départements. Parallèlement des arrêtés ont été pris concernant les cinq plus gros consommateurs d'eau de la région, en ce qui concerne les mesures transitoires à mettre en place en période de sécheresse.

→ Contact DRIRE :

Natacha Wnuk - 03 80 29 40 16
et Christian Donadieu 03 80 29 40 60

((• EXTERNALISER

TRANSFERT AU PRIVÉ DES CONTRÔLES TECHNIQUES DES VÉHICULES LOURDS

Depuis le 16 mai, dans la dynamique du programme de Réforme de l'Etat, les 40 000 visites techniques annuelles sur véhicules lourds que réalisait la DRIRE de Bourgogne sont désormais effectuées

((• APPRENDRE



CÔTE D'OR : DEVENIR ACTEUR DE LA SÉCURITÉ CIVILE À 14 ANS

C'est dans la perspective de la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile qu'une action de sensibilisation auprès des élèves de 4^{ème} du département de la Côte d'Or a été initiée et pilotée par la préfecture en y associant de multiples acteurs : l'Inspection Académique, le Conseil Général, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), et des associations participant à la sécurité civile (Croix Rouge Française et Association Départementale de Protection Civile).



Cette action a été proposée entre avril et juin 2005 à plus de 1000 élèves de 11 établissements scolaires situés en zone prioritaire ou à proximité d'un site classé SEVESO. Il est prévu de l'inscrire dans un projet pédagogique afin de la poursuivre sur l'année scolaire 2005-2006. Une présentation très interactive et très positive du programme (diaporama sur les « risques majeurs » du département, information sur les gestes de première urgence avec exercices pratiques sur mannequin et diffusion d'un film sur le Service Départemental d'Incendie et de Secours et le métier de sapeur-pompier), a eu lieu, en avant-première, devant le Conseil Général des jeunes le mercredi 27 avril dans les locaux du Conseil Général de la Côte d'Or, partenaire de cette

((• RESPIRER

CONNAISSEZ-VOUS LE TOURISME VERT ?

Parmi les multiples options s'offrant à l'estivant, celle du tourisme « vert » rencontre un succès croissant en Bourgogne : gîtes ruraux, gîtes d'étape, chambres d'hôtes et autres chalets-loisirs proposent une alternative aux offres habituelles de l'hébergement de loisir, en prônant la recherche d'un véritable art de vivre. La Fédération nationale des gîtes de France fédère l'ensemble des relais départementaux et accorde à ses membres un agrément, soumis au respect d'un certain nombre d'obligations, telles que l'alimentation en eau potable, le chauffage, le respect de normes de sécurité et d'aménagement imposées par la charte nationale des gîtes de France. Toute personne, physique ou morale, propriétaire d'un bâtiment situé en zone rurale, peut créer un gîte rural en s'engageant à respecter la charte « Gîtes de France » pour une durée de 2 ou 10 ans, ce qui ouvre droit dans le second cas à une subvention octroyée par le Conseil Général. Des formations au tourisme rural existent, dispensées tant par l'enseignement agricole public que privé ; elles vont de la formation scolaire initiale à la formation professionnelle continue. On compte en Bourgogne 2750 établissements référencés « Gîtes de France », dont 1200 gîtes ruraux au sens strict du terme. Ce chiffre est en augmentation constante depuis 10 ans, signe d'un engouement qui ne se dément pas. La clientèle, pour être majoritairement française, ne compte pas moins de 30% d'étrangers.

par des opérateurs privés. La DRIRE a eu le souci permanent, pour assurer la réussite de cette réforme, de veiller à une bonne information, tant en interne qu'en externe, tout en assurant la continuité du service rendu aux transporteurs. **Ce transfert a nécessité la reconversion du personnel** (20 personnes) qui était affecté à ce contrôle, la vente des centres (neufs centres répartis entre 6 opérateurs) et l'agrément des centres et des opérateurs.

DOSSIER SPÉCIAL

Cohésion Sociale

LE PLAN DE COHÉSION SOCIALE EN BOURGOGNE

■ Les principes :

Adoptée le 18 janvier 2005, la loi de programmation pour la cohésion sociale traduit la volonté de l'Etat de traiter de manière globale les problèmes qui mettent en péril la cohésion de notre pays comme le chômage durable, particulièrement celui des jeunes, la crise du logement, et plus généralement l'inégalité des chances et le sort des personnes les plus fragiles face au système éducatif ou au processus d'intégration sociale. Le retour à l'activité, la libération de la création économique, le rétablissement de l'égalité effective des chances sont les enjeux majeurs de ce plan de grande ampleur.

Au niveau national, le plan de cohésion sociale mobilise plus d'un milliard d'euros supplémentaire dès 2005 dans le cadre d'une programmation sur 5 ans (2005/2009) de près de 16 milliards d'euros.

Le plan de cohésion est construit sur trois piliers : le **logement, l'égalité des chances et l'emploi.**

LES MAISONS DE L'EMPLOI

La création de « maison de l'emploi » est une mesure phare du plan de cohésion sociale. Ouvertes aux demandeurs d'emplois, aux salariés, aux entreprises, les maisons de l'emploi sont de véritables **projets de territoires** portés par les élus locaux et fédérant l'action des partenaires publics et privés.

Elles doivent permettre d'ancrer localement l'action du service public de l'emploi afin de remédier aux difficultés rencontrées pour satisfaire aux besoins du marché du travail et à l'évolution des emplois et des métiers.

Trois missions pour les Maisons de l'Emploi :

- l'observation, l'anticipation et l'adaptation au territoire
- l'accès et le retour à l'emploi
- le développement de l'emploi et la création d'entreprise

Organisée sous la forme associative loi de 1901 ou GIP, les maisons de l'emploi doivent s'appuyer sur une charte de fonctionnement garantissant le respect d'un cahier des charges national, l'offre de service, l'obligation collective de résultats et

■ La mise en œuvre régionale

En Bourgogne, le volet « emploi » est d'ores et déjà décliné autour de 3 axes principaux :

- la mise en place des maisons de l'emploi dont l'objectif est de fédérer sur un territoire l'ensemble des acteurs en vue d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi vers l'emploi durable, de promouvoir la création d'entreprise, enfin de recenser les ressources humaines et prévoir les besoins locaux
- le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée grâce, d'une part, à la réforme des contrats aidés et la mise en place de l'enveloppe unique régionale, grâce, d'autre part, à la création des contrats d'avenir pour les bénéficiaires des minima sociaux.
- le « plan jeunes » qui vise à développer l'apprentissage, et à accompagner vers l'emploi durable des jeunes en difficulté grâce à la mise en place du contrat d'insertion dans la vie sociale.

Le détail des mesures, les formulaires et les adresses des services à contacter sont consultables sur :
www.cohesionsociale.gouv.fr

la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Les projets de « maison de l'emploi » seront examinés et validés par une commission nationale qui vérifiera, par la conformité au cahier des charges national, la faisabilité et l'aspect pérenne du projet collectif.

La mobilisation en Bourgogne

La mobilisation des collectivités territoriales, des services de l'Etat et des membres du service public de l'emploi a permis de faire naître plusieurs projets sur les quatre départements de la région. Le département de Saône et Loire compte deux projets avancés sur les bassins d'emploi de Mâcon et d'Autun, un troisième sur le bassin de Louhans. En Côte-d'Or, la réflexion est avancée pour la mise en place d'une maison de l'emploi rurale (nord Côte-d'Or) et d'autres projets sont en cours de discussion. Dans l'Yonne, un projet est en cours de finalisation sur le bassin d'emploi d'Auxerre. Dans la Nièvre, un travail approfondi et partagé a permis d'élaborer un projet de « maison départementale de l'emploi » également en cours de finalisation.

LE PARTENARIAT ENTRE L'ÉTAT ET LES CONSEILS GÉNÉRAUX POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le Plan de Cohésion Sociale s'appuie sur le renforcement des coopérations entre l'Etat et les collectivités territoriales, pour accroître l'efficacité des mesures pour l'emploi, et particulièrement celles favorisant l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

L'exemple de la Côte d'Or...

C'est dans cet esprit que l'Etat et le Conseil Général de la Côte d'Or se sont engagés, au travers d'une charte territoriale de partenariat, à unir leurs efforts pour contribuer à la réussite des objectifs nationaux qui engagent le Service Public de l'Emploi.

Avec notamment l'objectif de signer en 2005, 830 contrats d'avenir et 330 CI-RMA (Contrats d'Insertion-Revenu Minimum d'Activité), les signataires souhaitent apporter des réponses en terme d'insertion professionnelle aux bénéficiaires de minima sociaux du département en articulant et coordonnant leur action, et en mobilisant leurs moyens respectifs (contrats aidés, mesures pour l'emploi, offres d'insertion par l'activité économique...). Le Conseil Général de la Côte-d'Or a abondé l'enveloppe de l'État de plus de deux millions d'euros pour la période 2005-2006.

Cette convention a été signée le 30 mars en présence de Jean Louis BORLOO, Ministre du Travail de l'Emploi et de la Cohésion Sociale, qui a mis à profit cet événement pour signer, pour la première fois en France, les 8 premiers Contrats d'Avenir pour le département de la Côte d'Or.

...et de l'Yonne

La mobilisation du Service Public de l'Emploi et du Conseil Général de l'Yonne autour de la mise en œuvre du plan de cohésion sociale s'affirme et se concrétise également.

Elle a permis à M LARCHER, Ministre délégué aux relations du travail, lors de sa visite dans l'Yonne le 14 avril, de signer :

- ➔ avec le président du Conseil Général une convention d'objectifs visant la signature en 2005 de **340 CI-RMA et 280 contrats d'avenir** au bénéfice de l'ensemble des publics éligibles (bénéficiaires du RMI, de l'Allocation Spécifique de Solidarité ou de l'Allocation Parent Isolé)
- ➔ avec la fédération française du bâtiment et le Conseil Général un accord départemental visant à favoriser le recrutement d'allocataires du RMI, de l'ASS ou de l'API dans les entreprises de ce secteur professionnel.

Grâce à ces partenariats il est désormais possible de déployer localement l'ensemble des nouveaux contrats aidés du Plan de Cohésion Sociale dans l'Yonne et d'œuvrer concrètement pour l'insertion professionnelle des publics demandeurs d'emploi du département.

POUR L'EMPLOI DES JEUNES... UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE L'ÉTAT ET LA RÉGION BOURGOGNE

Le 18 avril 2005 à Dijon, Laurent HENART, Secrétaire d'Etat à l'insertion professionnelle des jeunes, a signé avec le président de la Région de Bourgogne, un protocole d'accord posant la base d'une politique partagée et active en faveur de l'emploi des jeunes bourguignons. Ce protocole d'accord, après avoir posé un diagnostic partagé par l'Etat et la Région sur la situation de l'emploi des jeunes en Bourgogne, définit les grands axes sur lesquels il conviendra d'articuler les dispositifs et les moyens.

■ **Le premier axe** sera le développement quantitatif et qualitatif de l'apprentissage, mesure qui devra permettre, en liaison avec les services de l'Education Nationale mais aussi avec les branches professionnelles, de pourvoir

les 1500 places actuellement vacantes et porter à plus de 12 000 le nombre de jeunes pouvant à ce titre recevoir une formation qualifiante (11 000 apprentis étaient présents à la rentrée 2004 dans les centres de formation de Bourgogne). La recherche de la qualité dans l'ensemble du dispositif sera une préoccupation centrale tant en ce qui concerne la pédagogie et la formation elle-même, que les conditions individuelles faites aux nouveaux « étudiants des métiers » (aides aux transports, à l'hébergement, à la restauration... etc).



■ **Le deuxième axe** vise le développement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui s'appuie sur le développement du Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) destiné aux jeunes sans qualification et aux jeunes étudiants sans diplôme (niveau IV ou III). Il s'agira pour l'Etat et la Région d'accompagner, de former, de qualifier plus de 6 800 jeunes pour leur permettre d'accéder dans les meilleures conditions possibles à un emploi durable, et répondre aux besoins des entreprises bourguignonnes.

DES MOYENS FINANCIERS CONSÉQUENTS POUR LE PLAN DE COHÉSION SOCIALE : L'ENVELOPPE UNIQUE RÉGIONALE

Répondant à l'objectif de simplification des contrats aidés et de leur gestion, mais aussi à la volonté d'une plus grande lisibilité et adaptabilité des dispositifs aux besoins des territoires, l'enveloppe unique régionale (EUR) est mise en place depuis le 1^{er} mai 2005.

Disposant d'une capacité d'engagement de plus **de 26 millions d'euros**, les services de l'Etat en Bourgogne (DRTEFP) vont pouvoir ainsi financer plus de 6 500 contrats aidés dont 3 500 Contrats Initiative Emploi dans le secteur marchand et plus de 3 000 Contrats d'Accès à l'Emploi dans le secteur non marchand qui remplacent les CES et CEC.

La programmation de ces moyens et la détermination des taux de prise en charge ont été établies à partir de l'analyse des besoins des publics et de la situation de l'emploi en Bourgogne. Leur mise en œuvre est confiée à l'ANPE désormais prescripteur unique de ces deux contrats et le versement des aides est assuré par le CNASEA.

L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA PARITÉ... UN AUTRE ENJEU MAJEUR DE COHÉSION SOCIALE

La question de l'Égalité entre les femmes et les hommes était à l'ordre du jour de la visite à Dijon, le 11 avril dernier, de Nicole Ameline, ministre de la Parité et de l'Égalité Professionnelle.

Devant un parterre régional de 180 personnes, responsables d'entreprises, élu(e)s, représentant(e)s de l'Etat, représentant(e)s des associations, de l'emploi et de la formation... réunies à la CRCI de Bourgogne, Nicole Ameline et les partenaires sociaux qui l'accompagnaient, CFDT, CFE CGC, CFTC, MEDEF, CGPME ont exposé en détail l'accord national interprofessionnel relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle signé le 1^{er} mars 2004 par 8 syndicats, et tout l'intérêt **du label égalité** qui constitue un nouvel outil d'image et d'émulation répondant aux attentes du monde économique.

Plusieurs partenaires issus du monde associatif, des entreprises, et des services de l'Etat sont venus présenter au Ministre les initiatives prises dans la région afin d'encourager l'insertion professionnelle des femmes. Ces exemples démontrent qu'une meilleure contribution des femmes au développement économique passe par l'égalité des chances face à l'emploi, qui permet de concilier l'objectif de croissance et d'emploi avec l'impératif de justice et de cohésion sociale.

Visite de Mme AMELINE aux « Ateliers de l'Armançon » (21), entreprise familiale de maroquinerie qui a su recourir à la méthode des habiletés mise en œuvre par l'ANPE pour mener à bien ses recrutements de personnel féminin et élaborer son plan de formation. Cette méthode, bien adaptée à la main d'œuvre féminine, valorise ses compétences techniques dans un secteur rural où l'emploi qualifié est capital pour le développement économique local.



« ENSEMBLE POUR L'EMPLOI 2005 » : LA DYNAMIQUE DU RECRUTEMENT... AU SERVICE DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE

Mise en place par le **Service Public de l'Emploi Régional** et particulièrement l'ANPE Bourgogne, la deuxième édition de « Ensemble pour l'emploi » s'est tenue au début du mois d'avril 2005.

140 évènements (forum, rencontres, bourse d'emploi, mises en relations...) animés par une multitude d'acteurs et de partenaires du service public de l'emploi des quatre départements (services publics, chambres consulaires, organisations professionnelles, centres de formation, collectivités locales, entreprises... etc) ont contribué au succès de cette opération destinée à dynamiser les recrutements d'entreprises en proposant des offres, des conseils et des contacts au plus près des territoires, accompagnant ainsi la mise en œuvre parallèle du Plan de Cohésion Sociale.



PLAN DE COHÉSION SOCIALE : L'ADMINISTRATION SANITAIRE ET SOCIALE AU SERVICE DE L'INTÉGRATION

Le plan de cohésion sociale a pour ambition de redonner à chacun la possibilité de vivre dignement au sein de la communauté nationale, que ce soit par l'emploi, le logement, l'égalité des chances. La DRASS et les DDASS avec leurs partenaires sont engagés sur ces trois piliers.

Parmi les vingt programmes inscrits au plan de cohésion sociale, le programme, « rénover l'accueil et l'intégration des populations immigrées » se traduit par deux mesures territoriales :

L'accueil des nouveaux arrivants en situation régulière (autorisation de séjour) : il se concrétise par un Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) signé par le préfet. Ce contrat prévoit une formation civique, une évaluation linguistique, un suivi social personnalisé et un bilan de santé qui seront réalisés au sein de la « plate-forme interdépartementale d'accueil » spécialement créée en Bourgogne à DIJON à l'automne 2005. Ce contrat individuel précise les actions favorisant l'intégration des nouveaux arrivants ; il s'inscrit dans le cadre global du programme départemental d'accueil (PDA).

L'action sociale en faveur des populations immigrées (selon le dernier état statistique, la Bourgogne comptait 83 000 immigrés dont 41 000 femmes) trouvera sa place dans un programme régional, le PRIPI (Programme Régional d'Insertion des Populations Immigrées).

Ce programme sera décliné dans un document élaboré en concertation avec les partenaires locaux concernés dans le cadre de groupes de travail thématiques : accueil et vie sociale, logement et hébergement, réussite éducative et scolaire, emploi formation, santé et accès aux soins.

La présentation et la mise en œuvre opérationnelle de ces deux mesures territoriales interviendront à l'automne 2005.

DOSSIER SPÉCIAL

L'ÉTAT S'ENGAGE SUR LE VOLET LOGEMENT

Chacun le sait, l'intégration sociale est impossible sans accessibilité au logement. C'est pourquoi la question de l'habitat, dans sa globalité, est au cœur du Plan de Cohésion Sociale. En région, les cinq axes de progrès prévus dans le Plan se déclinent de la manière suivante :

■ Financer plus de 7000 logements sociaux en cinq ans

En Bourgogne, la production de logements HLM doit augmenter de 30% en 2005 par rapport à 2004, puis de 10% jusqu'en 2009. En 2004, 932 logements ont été réalisés sur un objectif de 990. Ceci signifie que l'objectif est de 1320 logements pour 2005 puis de 2006 à 2009 de 1430 logements par an.

S'y ajoute un programme de logements locatifs sociaux dits intermédiaires (pour personnes âgées, étudiants...) de 190 logements par an pour la Bourgogne en 2005, 240 les deux années suivantes puis 300 en 2008 et 2009.

■ Amplifier le programme national de rénovation urbaine

La Bourgogne compte 22 zones urbaines sensibles et quatre autres quartiers susceptibles de bénéficier d'interventions de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).

Deux conventions de rénovation urbaine ont déjà été signées, fin 2004 à Auxerre sur le site « les Brichères » et le 12 mai 2005 pour l'agglomération dijonnaise en présence du ministre J.L BORLOO. D'autres projets sont en cours d'élaboration sur Chalon-sur-Saône, la communauté Le Creusot-Montceau, Mâcon et Nevers.

■ Mobiliser le parc privé

L'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) s'est engagée dans la mise en œuvre de ce plan en donnant trois priorités dans l'allocation des subventions aux propriétaires privés.

- ➔ Remettre sur le marché des logements vacants (570 en Bourgogne en 2005, 580 les années suivantes)
- ➔ Mettre en place des logements à loyer maîtrisé (510 en 2005, 750 les années suivantes)
- ➔ Lutter contre les logements insalubres (230 en 2005, 410 les années suivantes).



Redonner du souffle à l'accession à la propriété

La réforme du « prêt à taux 0 » a élargi le champ des ayants-droit. Un nouveau dispositif de location-accession a été mis en place : une première opération de 12 logements a été lancée à Auxerre en 2004 et des projets sont en montage en Bourgogne pour 36 logements en 2005.

Renforcer l'accueil et l'hébergement d'urgence

L'objectif est d'accroître l'offre d'hébergement et d'améliorer les procédures de sortie des hébergements d'urgence pour accéder au logement ordinaire.

PLAN DE COHÉSION SOCIALE : UN RÔLE ESSENTIEL POUR L'ÉDUCATION NATIONALE

L'Académie de Dijon est engagée dans trois volets du plan de cohésion sociale : le préapprentissage, l'apprentissage et la réussite éducative des élèves. Aussi propose-t-elle :

■ Un développement du préapprentissage et de l'apprentissage auprès des jeunes en rupture ou en voie de rupture scolaire :

- ➔ création de **5 groupes supplémentaires** de **Classes d'Initiation Préprofessionnelle en Alternance** (soit cent élèves de plus) dont 3 en lycée, ce qui portera à 18 le nombre de Classes Préparatoires à l'Apprentissage et de CLIPA en Bourgogne,
- ➔ signature de 73 **contrats supplémentaires** dans le cadre du CFA Education nationale,
- ➔ déploiement du **partenariat** avec les CFA et les branches professionnelles,
- ➔ augmentation du nombre de places d'**apprentissage en lycée** (approcher le taux national de 7%)

Ces actions, dont les premières interviendront dès la rentrée 2005, s'inscrivent dans le partenariat entre les services de l'Etat et le Conseil Régional de Bourgogne.

Afin d'accompagner les jeunes âgés de 16 à 24 ans, l'Académie de Dijon a proposé l'intégration d'une **antenne de "Formation continue"** dans les futures Maisons de l'emploi, en partenariat avec les missions locales.

■ Le développement d'une politique volontariste de réussite éducative s'appuyant sur :

- ➔ les **parcours individualisés** (à l'Ecole, au collège, au lycée),
- ➔ l'amélioration de l'**accueil éducatif**,
- ➔ l'utilisation du **détour culturel**,
- ➔ la **prévention des conduites déviantes** et des difficultés comportementales,
- ➔ le développement des **internats départementaux**,
- ➔ les **Technologies de l'Information et de la Communication**,
- ➔ les propositions élaborées dans les **ZEP** et les **ZUS**.

((S'ENGAGER

UN CONTRAT POUR L'AVENIR DE LA PLASTURGIE BOURGUIGNONNE

La Bourgogne est une région industrielle.

Le Préfet de région, le Vice-président du Conseil régional en charge de l'économie et le Président de Plasturgie Bourgogne l'ont encore illustré en signant le 11 mai 2005 un nouveau contrat de progrès pour l'industrie de la plasturgie en Bourgogne.

Le premier contrat, signé en 2001, a permis de mobiliser les entreprises de la filière sur des problématiques liées à la performance, la protection de l'environnement, la stratégie, l'innovation, le développement à l'international et les ressources humaines : 215 entreprises ont été sensibilisées, 47 entreprises ont participé aux 14 actions collectives inscrites au contrat.

Le nouveau contrat, prévu pour 3 ans, vise à renforcer et élargir les actions déjà entreprises et définit de nouvelles orientations autour de trois axes majeurs : l'innovation au service de toutes les composantes de l'entreprise, l'amélioration de la collaboration entre les entreprises et le développement à l'international.

L'Etat et la Région consacreront 2 M€ au soutien collectif de la filière. Ce contrat, longuement travaillé par la profession, la DRIRE, la Direction régionale du Commerce Extérieur, et le Conseil Régional, fixe, au travers de dispositions particulièrement innovantes, de nouvelles ambitions pour une profession pleine d'avenir pour la Bourgogne.

((INFORMER

POUR TOUT SAVOIR SUR LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINNAGE EN BOURGOGNE

En raison des enjeux sanitaires et de la demande sociale forte de loisirs, un effort constant est conduit afin d'assurer une réduction des risques liés à la baignade. Ceci suppose un contrôle sanitaire rigoureux de la qualité des eaux de baignade.

Les programmes de contrôle de la qualité des eaux de baignade sont réalisés par les services santé-environnement des Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS).

Le contrôle sanitaire porte notamment sur les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Il est réalisé au moins un prélèvement bimensuel au cours de la saison balnéaire qui débute le 1^{er} juillet et s'achève le 31 août sur 79 points de contrôle recensés en Bourgogne en 2004.

En début de saison, la carte régionale de qualité des baignades est diffusée par la DRASS en 10 000 exemplaires, notamment aux mairies concernées et aux offices de tourisme. Elle fait également l'objet d'une présentation aux médias.

Pour la saison en cours, le public peut accéder aux résultats analytiques des eaux de baignade en consultant le site Internet de la DRASS www.bourgogne.sante.gouv.fr.

La DRASS de Bourgogne élabore également un rapport de synthèse et établit une plaquette d'information comprenant une carte régionale intitulée « Les baignades en Bourgogne » avec des conseils sanitaires et des pictogrammes. Chaque site y est symbolisé par un pictogramme de couleur :

- **bleu** : bonne qualité
- **vert** : qualité moyenne
- **orange** : pouvant être momentanément pollué
- **rouge** : mauvaise qualité

((ENCOURAGER

CHAMPIONNAT D'EUROPE DE CANOË KAYAK : 19 - 24 juillet CHALAUX - MORVAN



Un championnat haut en promesses !

Les meilleurs compétiteurs de 25 nations seront là pour se frotter aux eaux vives du Chalaux. Grâce à l'importante campagne de communication, c'est tout le Morvan qui bénéficiera d'une valorisation de son image, via le concept du « Plus Grand Stade Naturel ». Dans l'environnement protégé du Parc naturel régional du Morvan, le championnat a pris une option fondamentale :

être une référence en terme d'écologie. Les actions menées auprès des populations scolaires et du grand public permettent d'espérer que le championnat sera un tremplin pour la pratique de ces sports de nature que sont le canoë et le kayak. Notons que la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports soutient l'organisation de ce championnat financièrement et par la mise à disposition de personnels. Pour connaître le programme, rendez-vous sur :

www.chaloux2005.com

Pour toutes demandes de renseignements :

mail : info@chaloux2005.com / tel : 03.80.45.32.83

((DÉVELOPPER

BELLE SAISON EN PERSPECTIVE POUR LE CANAL DE BOURGOGNE

L'été 2005 se présente sous les meilleurs auspices pour le canal de Bourgogne.

Les réserves en eau sont à un niveau historiquement haut, les six barrages réservoirs étant remplis au maximum de leur cote de retenue, la réserve en eau s'élève ainsi à 30 millions de m³ (soit supérieure de 2 millions de m³ à la moyenne des 33 dernières années.)

L'hiver 2004-2005 lui a permis de bénéficier d'une nouvelle cure de jouvence, grâce aux travaux de rénovation inscrits au contrat de plan Etat/Région qui se poursuivent à un rythme soutenu. Cet hiver, pas moins de 8 km de berges, 12 km de chemins et 2 écluses ont été restaurés. A ces travaux viennent s'ajouter trois projets importants entièrement financés par Voies Navigables de France :

■ Les travaux de sécurité du tunnel de Pouilly en Auxois, avec la mise en place d'un système de radiocommunication à disposition des usagers du tunnel,

■ La réfection des maçonneries du barrage de Cercey et d'une partie de la digue de Panthier,

■ La mécanisation des écluses de la chaîne de Marigny (dans la partie centrale du canal comprenant 40 écluses sur 12 km)

Enfin, une nouvelle attraction touristique a vu le jour à Pouilly en Auxois : « Cap Canal » avec, à découvrir :

■ la Halle du Toueur, audace de l'architecte japonais Shigeru Ban, pour l'exposition de l'ancien toueur qui tractait les bateaux sous le tunnel de Pouilly,

■ l'Institut, musée associant histoire, géographie, technique et mémoire,

■ l'Usine hydroélectrique restaurée, centrale installée en 1893 pour l'alimentation électrique du toueur,

■ la Billebaude, bateau électrosolaire,

qui effectue la traversée de la « voûte » de Pouilly, une expérience inoubliable à 50 mètres sous terre, comme ont pu le vivre les mariniers il y a un siècle de cela.



SE DIVERTIR

LE TEMPS DES ARTS DE LA RUE

Depuis 30 ans se développent dans l'espace public des expériences artistiques multiples de plus en plus nombreuses et importantes.

Accompagner ce mouvement et la structuration de ce secteur d'activité par l'expérimentation de relations nouvelles entre art, collectivités, services, professionnels et réseaux du spectacle vivant, tel est l'objectif de ce Temps des Arts de Rue, décliné sur trois ans, à l'initiative du Ministre de la Culture.

En Bourgogne, parmi les actions phares soutenues par la DRAC qui renforce son concours financier en 2005 pour ce secteur (+ 150 000 €), on peut noter la labellisation en « Centre National de Production » de l'Abattoir, lieu de fabrique à Chalon sur Saône, un soutien accru aux compagnies animant des lieux de création (Métalvoix à Corbigny, 26 000 Couverts à Dijon), un accompagnement pour des résidences à Nevers (Les Zaccros d'ma rue), un conventionnement de compagnie (Opus à Dijon) et un plus grand accompagnement pour les aides à la production.



Ainsi, se dérouleront à Nevers du 1^{er} au 10 juillet 2005 la 6^{ème} édition des « Zaccros d'ma rue » et à Chalon-sur-Saône du 21 au 24 juillet 2005 la 19^{ème} édition de « Chalon dans la rue ».

PROTÉGER

PREMIÈRE JOURNÉE DE SENSIBILISATION À L'INTELLIGENCE TERRITORIALE LE 20 AVRIL EN BOURGOGNE

Conformément à la volonté exprimée fin 2004 par le Ministre de l'Intérieur, Dominique de VILLEPIN, cette journée marque le coup d'envoi de la généralisation à l'ensemble des régions métropolitaines de la démarche d'intelligence territoriale qui se définit comme la valorisation et la coordination des points forts des territoires et de leur tissu de PME-PMI afin de les transformer en atouts décisifs dans la compétition commerciale européenne et mondiale.

Organisée à Dijon, elle a permis de rappeler les nombreuses initiatives prises dans ce domaine par la DRIRE depuis plusieurs années, en partenariat avec la CRCI, l'Institut national de la propriété industrielle ou le Conseil régional. En présence des responsables de services de l'Etat et d'organismes consulaires, des chefs d'entreprises, des représentants de laboratoires de recherche, une sensibilisation à partir de cas concrets a pu être développée avec pour objectif de donner aux acteurs publics et privés concernés les outils pour bâtir une stratégie régionale dans le cadre du futur schéma stratégique d'intelligence territoriale.

Les journées de sensibilisation en région se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2005.

Notons aussi qu'un colloque sur ce thème sera organisé le 20 octobre 2005 à Chalon-sur-Saône par la Trésorerie Générale et la CCI de Saône et Loire.

DÉCOUVRIR

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2005

Premier rendez-vous culturel de la rentrée, la vingt-deuxième édition des journées européennes du patrimoine se tiendra les 17 et 18 septembre prochains. Cette année, l'opération nationale sera placée sous l'intitulé : « J'aime mon patrimoine, deux jours pour manifester son attachement au patrimoine ». Le succès de ces journées n'est plus à démontrer. Cette année encore, plus de 1000 sites, dont une centaine d'ouvertures exceptionnelles, s'offriront aux 600 000 visiteurs attendus dans toute la Bourgogne. Enfin, pour accroître l'accessibilité aux sites, la DRAC de Bourgogne s'associe, pour la première fois, à l'opération menée par le Conseil Régional « Avec 1 € déplacez-vous dans toute la Bourgogne, samedi 17 septembre 2005 », en partenariat avec les quatre conseils généraux et, pour la partie transports urbains, les villes de Dijon, Auxerre, Nevers, Chalon sur Saône, Sens, Mâcon, Autun et le Creusot. Durant cette journée, chacun pourra voyager en train, en bus ou en car, moyennant l'achat d'un pass d'une valeur d'un euro (réseau TER Bourgogne, transports départementaux et plusieurs réseaux urbains), et, par ailleurs, bénéficiera d'une gratuité ou d'une réduction sur présentation du pass à l'arrivée sur les sites associés à cette action.

→ Pour tout renseignement sur ces actions,

vous pouvez prendre contact avec la D.R.A.C. Bourgogne au 03.80.68.50.68

ARRIVÉES, DÉPARTS...

CÔTE D'OR : → **M. Christian VANIER**, Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt, est également nommé Directeur départemental. Il est assisté par **Mme Gabrielle FOURNIER**, nommée Directrice Déléguée de la DDAF de Côte d'Or → **M. Christophe QUINTIN**, Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, succède à M. Michel PASCAL qui a quitté ses fonctions le 15 juin → **M. Philippe LEGLISE**, Délégué Régional au Tourisme, succède à M. Francis GIORA qui a quitté ses fonctions le 30 juin → **M. Jean-Louis COSTER**, Directeur régional de l'INSEE, succède à Mme Véronique MOYNE le 1^{er} juillet → **Le Colonel Olivier ERSCHENS** succèdera le 1^{er} septembre prochain au Colonel Emmanuel de ROMEMONT, Commandant de la Base Aérienne 102, Délégué Militaire Départemental de la Côte d'Or → **M. Antoine de DIANOUS**, Directeur Régional du Commerce Extérieur, succèdera le 5 septembre à M. Georges DUQUIN → **M. Jean-Marcel MARCELLES**, Directeur Régional de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes, et le **Colonel Jean COLIN**, commandant la Légion de Gendarmerie départementale de Bourgogne, quitteront leurs fonctions prochainement **NIÈVRE :** → **M. Christian GATIER**, Directeur départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, a quitté ses fonctions le 1^{er} mai. La directrice par intérim est Mme Danielle GAILLARDIN → **Mme Françoise BUFFET**, Directrice Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, a pris ses fonctions le 1^{er} mai → **Mme Sophie SALAÛN-BARON**, Sous-Préfète de Château-Chinon, a pris ses fonctions le 9 mai **SAÔNE ET LOIRE :** → **M. Pascal ROUAUD**, Chef du Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine, a pris ses fonctions le 1^{er} avril.

L'Etat en Bourgogne - N°3 - Juin 2005
Numéro ISSN : 1772-7626

Directeur de la publication : Paul Roncière
Directeur de la rédaction : Matthieu Bourrette
Coordination : Cécile Hermier
Comité de rédaction : Franck Escoffier (DRJS), Daniel Denninger (DIREN), Brigitte Hautier (DRAC), Yannick Veysseyre (DRAF), Odette Mairey (DRIRE), Isabelle Schmitt (DRDE), Jean-Paul Mimeur (DRTEFP), Catherine PHAM (DRASS), Chantal Gérard (SGAR), Julien Mercé (SGAR)

Ont contribué à la rédaction des articles :

« Informer » : Lionel Grison (DRASS)
« Protéger » : Emmanuel Moreau (SGAR)
« Se divertir » et « Découvrir » : M.C. Labourdette et Antoine-Laurent Figuière (DRAC)

« Encourager » : Marie Soupault et Franck Escoffier (DRJS)

Dossier spécial Plan de Cohésion Sociale :
Responsable de la rédaction : André Guillon,
Directeur Régional du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Coordination : Jean-Paul Mimeur
Remerciements à Bernard Bailbé, Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Anne Bailbé, Frédéric Perrier Cornet, Michel Bentounsi, Marie Bertin (DRDF), Léo de Bernardo (ANPE), Agnès Béné Colnet (Rectorat), Philippe Raboulin (DRASS)

Composition : Digital Concept
Impression : ICO